



# Mayotte : de quoi la violence est-elle le nom ?

**Sophie Blanchy, Damien Riccio, Nicolas Roinsard, Juliette Sakoyan**

DANS **PLEIN DROIT** 2019/1 n° 120 , PAGES 12 À 15  
ÉDITIONS **GISTI**

ISSN 0987-3260

DOI 10.3917/pld.120.0012

Date de mise en ligne : 28/03/2019

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://droit.cairn.info/revue-plein-droit-2019-1-page-12?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour GISTI.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Cet article collectif a été publié sur le blog *Mediapart* de Nicolas Roinsard, au printemps 2018 alors que le conflit social, dont les « migrants clandestins » ont été les premières victimes, atteignait son paroxysme. Les auteur-es s'interrogent : les questions migratoires sont-elles vraiment les seules en cause dans l'explosion de la violence ? Ne sont-elles pas plutôt le symptôme d'une crise plus profonde ?

# Mayotte : de quoi la violence est-elle le nom ?

---

**Sophie Blanchy**, *ethnologue et directrice de recherche émérite au CNRS, université Paris 10*, **Damien Riccio**, *doctorant en anthropologie, université de Bordeaux*, **Nicolas Roinsard**, *sociologue et maître de conférences, université Clermont Auvergne* et **Juliette Sakoyan**, *anthropologue, Laboratoire de sciences sociales appliquées (LaSSa), Marseille*

---

Mayotte, le dernier-né des départements français, le plus méconnu aussi, a connu en mars et avril 2018 un conflit social sans précédent. Trop souvent réduit à la seule question migratoire, ce conflit témoigne aussi et surtout d'une gouvernance postcoloniale

qui (re)produit sa part de violence en dessinant de nouvelles divisions sociales et régionales.

## D'où vient ce département ?

Trois dates : 1841, 1974, 2000. En 1841, la puissance coloniale française en concurrence avec les Britanniques dans l'océan Indien acquiert Mayotte dans un projet de domination qui vise avant tout Madagascar. De 1912 à 1946, Mayotte, avec les trois autres îles des Comores mises sous protectorat en 1886, forment une colonie dépendant de celle de Madagascar. Les familles dominantes des deux plus grandes îles, la Grande Comore et Anjouan, s'imposent aux dépens des deux plus petites,

Mohéli et Mayotte, dans la vie politique de l'archipel devenu Territoire autonome. Mayotte perd son rôle privilégié de centre administratif en 1958 et, craignant désormais la domination des îles voisines, un mouvement porte la demande de départementalisation. Lors du référendum pour l'auto-détermination des Comores en 1974, le gouvernement français de l'époque, malgré des opinions contrastées, suit le décompte des voix par île. Seule Mayotte, avec 65 % des voix exprimées, choisit de rester dans le giron français. Le Territoire des Comores déclare unilatéralement son indépendance en 1975. Depuis, l'ONU et l'Union africaine jugent illégal le rattachement de Mayotte à la France et son

occupation qui brise le principe d'unité territoriale de l'archipel. De son côté, la France maintient sa position au nom du droit des peuples à la libre détermination. Pendant 25 ans, Mayotte garde un statut indécis de Collectivité territoriale, puis en 2000, Paris lance un programme d'assimilation législative préparant la départementalisation proclamée le 1<sup>er</sup> avril 2011.

### Des insulaires voyageurs, pas seulement des migrants clandestins

Réduites aujourd'hui à la figure de migrants clandestins, les populations comoriennes sont en réalité des insulaires voyageurs qui circulent depuis bien longtemps et pour lesquels Mayotte n'est pas le centre du monde. Avant la colonisation, la mobilité des habitants était assurée par les liaisons commerciales maritimes dans des boutres reliant Madagascar, la côte swahilie voire le Moyen-Orient. Sous la colonisation, les sociétés françaises de plantation brassèrent la main-d'œuvre recrutée dans les différentes îles, tandis que des familles comoriennes s'installaient d'elles-mêmes à Madagascar où le niveau de l'emploi et de la scolarisation était meilleur. La circulation dans tout l'archipel des fonctionnaires comoriens a renforcé un tissu social commun issu de nombreux mariages inter-îles, favorisant la circulation intrafamiliale des enfants pour leur éducation ou leur santé.

La nouvelle frontière créée en 1975 n'a pas eu de conséquences sur la possibilité de circuler librement dans l'archipel jusqu'à l'instauration d'un visa pour les Comoriens en 1994. Le développement tardif mais rapide du niveau de vie de Mayotte en a fait, après la Réunion, le dernier territoire attractif en date de la région, qui concentre les flux de migration,

comme l'ont fait Madagascar et Zanzibar aux périodes précédentes. Bien que de nombreux réseaux de parenté se déploient entre les insulaires, qui partagent une langue commune sous deux formes principales, et la même religion, l'islam sunnite, le choix de Mayotte de rester française a aussi consacré une scission avec les populations voisines.

Si les mobilités inter-îles observées au sein de l'archipel ont longtemps été intégrées dans les économies et les marchés matrimoniaux des sociétés d'accueil – encore aujourd'hui, nombre d'étrangers vivant à Mayotte trouvent à travailler (essentiellement dans le secteur informel) et à se marier (religieusement) –, le mouvement social qui sévit au printemps 2018, comme ceux des années précédentes, marquent l'approche d'un point de rupture : Mayotte ne peut accueillir indéfiniment les populations voisines des Comores.

### La peur du renversement démographique

Réduite par certains à l'afflux d'immigrés comoriens, la dynamique démographique est cependant une donnée incontestable qui pèse de tout son poids sur le devenir d'une petite société insulaire. Avec 256 500 habitants recensés en 2017, la population résidant à Mayotte a doublé en 20 ans, et a été multipliée par 5,5 en 40 ans. Cette croissance démographique est portée par un niveau élevé de natalité (en moyenne 4,5 enfants

par femme) et une immigration soutenue : la part des étrangers dans la population totale était de 15 % en 1990, 41 % en 2007 et 44 % en 2017. Et contrairement à ce qui est régulièrement répété, sur un territoire où l'âge médian se situe

» Trop souvent réduit à la seule question migratoire, ce conflit témoigne aussi et surtout d'une gouvernance postcoloniale qui (re)produit sa part de violence en dessinant de nouvelles divisions sociales et régionales.

à 17,5 ans et où la moitié de la population étrangère est en situation régulière, on peut estimer que la part de la population en situation irrégulière avoisine les 15 à 20 % de la population totale, les mineurs ne pouvant être juridiquement considérés comme en faisant partie. Ensuite, la dynamique de natalité, souvent imputée

à « la femme comorienne », est d'abord une réponse sociale universelle à l'absence de protection sociale pour la vieillesse. Enfin, la grande majorité de ces femmes ne viennent pas « pour accoucher » mais sont déjà installées, travaillent pour une part d'entre elles, et demeurent en situation irrégulière du fait notamment de pratiques et de dérogations locales visant à obstruer les demandes de régularisation<sup>1</sup>.

À l'inverse – et c'est une donnée assez peu commentée – la démographie de Mayotte se caractérise également par un solde migratoire négatif : le nombre de Mahorais quittant l'île tous les ans est bien supérieur au nombre d'arrivées. Ils migrent vers les autres départements français afin de disposer de ressources économiques, éducatives, sociales, etc., largement déficitaires localement. Ce double mouvement renforce un climat anxieux et annonce pour

certain un renversement démographique en faveur d'une population comorienne que l'on s'efforce alors de renvoyer à son choix indépendantiste (« vous avez voulu l'indépendance ! Alors pourquoi venir chez nous, en France ? »).

### **Des insécurités conduisant à la « délinquance », et non l'inverse**

Le mouvement de contestation populaire appelle à un renforcement conjoint de la lutte contre l'immigration clandestine et contre l'insécurité grandissante, établissant ainsi un lien de cause à effet entre ces deux phénomènes. Sans ignorer les inquiétudes légitimes de la population quant à la croissance objective des actes délinquants au cours des dix dernières années, il nous semble utile de rappeler ici combien l'insécurité civile ne saurait être réduite à la question migratoire. Les chiffres de la préfecture ainsi que ceux de la Protection judiciaire de la jeunesse sont là pour en attester, de même que les données que nous pouvons recueillir lors de nos enquêtes de terrain : la proportion d'immigrés est la même parmi les délinquants et dans la population générale.

Une autre grille de lecture, celle qui associe insécurité civile et insécurité sociale, mérite d'être mobilisée ici pour comprendre les ressorts d'une telle crise. Beaucoup d'indicateurs pourraient être commentés en ce sens : pauvreté, inégalités, chômage, illettrisme, habitat, offre éducative et sanitaire, droits sociaux, politiques sociales de la jeunesse et de la protection de l'enfance : Mayotte est un département sous-doté, marqué par un accroissement des inégalités et une pauvreté endémique.

La mise aux normes françaises de la société locale profite d'abord à une minorité de la population

en mesure d'occuper les nouveaux emplois qualifiés, en l'occurrence des métropolitains « expatriés » et une fraction diplômée de la population mahoraise. Pour les autres, peu diplômés, pourvus ou non de la nationalité française, les logiques de survie s'organisent autour des vestiges de l'économie agraire traditionnelle, de l'économie informelle et des échanges privés. Dans le même temps, on note un faible déploiement des revenus de transfert et, plus largement, de politiques sociales susceptibles de jouer un rôle d'amortisseur, comme c'est le cas dans les autres départements français. Cette violence sociale est loin d'être invisible. Bien au contraire, elle se donne à voir, au jour le jour, dans ses expressions les plus pathogènes, comme le sont la montée d'une délinquance de survie ou encore les « chasses aux clandestins » orchestrées épisodiquement par des collectifs villageois qui voient en la figure de l'Anjouanais le responsable de tous les maux de la société locale. Ces affrontements binaires ne doivent pas pour autant faire oublier un troisième terme crucial à l'équation : la figure du métropolitain, pourvoyeur de « progrès social » mais (presque) toujours de passage, collègue sympathique mais (presque) toujours mieux payé.

Si le mot d'ordre, depuis Paris, est de mettre en œuvre la départementalisation dans une série de réformes sociales, économiques et juridiques tout en maîtrisant les flux d'immigration en provenance de l'archipel, les acteurs de la société civile témoignent, pour leur part, de l'urgence qu'il y a à agir pour assurer, a minima, une sécurité sociale, sanitaire et civile digne d'un département français. Une situation d'urgence pourtant connue et documentée dans les sphères parlementaires : les rapports publics publiés ces dix

dernières années alertent tous sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des politiques publiques et de mettre en place une véritable coopération régionale sans laquelle tout effort de développement à Mayotte serait vain... Autant de bonnes intentions très peu suivies d'effets, et qui témoignent d'une faillite des modes de gouvernance postcoloniaux, incarnée par un État périphérique, et d'une non-maîtrise des enjeux démographiques, sociologiques et géopolitiques afférents. De même, il est difficile de ne pas faire de lien entre cette gouvernance, qui induit la situation de « sous-département » observée aujourd'hui à Mayotte, et la trajectoire des quatre DOM historiques (Guyane, Guadeloupe, Martinique, Réunion) qui, eux aussi, ont attendu plus de 50 ans pour parvenir à une égalité sociale avec les autres départements français. Ils ont obtenu une loi sur l'égalité réelle en 2016, soit 70 ans après la loi sur leur départementalisation. « Département à part davantage que département à part entière », la formule visionnaire et désormais célèbre de Césaire s'applique à point nommé pour le dernier-né des départements d'outre-mer.

### **Des transformations brutales et profondes, peu anticipées**

Si le lien univoque entre l'insécurité civile et l'immigration est discutable, on sait en revanche que la délinquance à Mayotte est essentiellement juvénile. Les vols et autres délits étaient rares jusqu'aux années 1980 : les inégalités, il est vrai, étaient faibles. La jeunesse de la population, moins nombreuse, était encadrée par la famille et les adultes du village, notamment les responsables religieux et les instituteurs. Elle était encore intégrée à un système d'âge qui organisait quelques travaux collectifs et

soudait entre elles les promotions. Ce fort contrôle social canalisait la plupart des comportements. Du fait de l'accroissement démographique et de la nouvelle pyramide des âges marquée par une surreprésentation des jeunes générations, la communauté villageoise a pris une autre forme, les normes ont changé, et pour certains, l'autorité s'est délitée pour se déplacer vers les enseignants et les juges. Pour d'autres, elle s'est diluée au risque de ne plus incarner le moindre repère éducatif.

Dans le même temps, certains adultes ont eux aussi pris les armes. En effet, le sentiment d'abandon vécu par la population locale donne naissance à des formes d'organisations violentes que d'aucuns estiment justifiées : ici, des « collectifs citoyens » s'attribuent la légitimité de détruire des habitations et d'en déloger leurs habitants étrangers, quand ces derniers leur fournissent

en temps normal une main-d'œuvre bon marché. Là, des milices locales s'arrogent le droit de traquer et de capturer des individus identifiés comme coupables de faits de délinquance, en dehors de tout cadre judiciaire, dans le but de les remettre aux forces de l'ordre, elles aussi trop peu nombreuses sur le territoire pour pouvoir opposer une quelconque résistance à ce type de pratiques. Alors que Mayotte vit les conséquences d'un contrat social en voie d'être rompu, les sirènes habituelles attribuent la responsabilité des conséquences du désengagement de l'État aux populations les plus fragiles. Le sentiment d'abandon fait naître une colère aux perceptions dévoyées, une violence s'en exprime, comme pour nous dire, « ce que l'État ne fait pas, nous le faisons. »

Aussi la « crise » que traverse Mayotte se présente-t-elle comme

le symptôme d'une société en mutation rapide initiée par un État français qui, en plus de ne pas tenir ses promesses, semble aveugle aux multiples spécificités de ce territoire. Quelles que soient les raisons qui ont conduit la France à conserver Mayotte en 1974 et à en faire un département en 2011 – des raisons assez peu commentées, et probablement non dicibles, liées à des intérêts géopolitiques et géostratégiques (surveillance de l'océan Indien, base militaire, droit et économie maritimes) – il semble urgent d'en assumer aujourd'hui le coût en termes de budget local et de ressources humaines et prévenir ainsi de nouveaux conflits, toujours latents... ♦

<sup>1</sup> Sur le sujet, lire, dans ce numéro, Antoine Math et Marie Duflo, « Fantômes et réalités démographiques à Mayotte », p. 16.

## États généraux des migrations : les *Cahiers des faits inacceptables et des alternatives*

En novembre 2017, des centaines d'associations et de collectifs, issus de l'immigration ou agissant aux côtés des personnes étrangères en France, se réunissaient dans les États généraux des migrations pour demander un changement radical des politiques migratoires et construire un contre-pouvoir au gouvernement. Assemblées locales et associations nationales unissaient alors leurs forces pour dresser un état des lieux et proposer une politique alternative. Deux documents ont été produits à partir des 106 cahiers de doléances rédigés par les Assemblées locales au printemps 2018. Ils synthétisent des faits inacceptables identifiés dans plus de 70 départements, ainsi que des alternatives aux politiques actuelles – plusieurs sont déjà mises en œuvre – élaborées par les 1 500 collectifs et associations locales qui ont participé à cette consultation. Ils dressent un état des lieux sans concession de la persécution systémique des exilé·e·s et des sans-papiers sur le territoire français, tout en faisant la preuve que des politiques publiques alternatives existent, appuyées par des dizaines de milliers de citoyen·ne·s.

Ces deux cahiers, à la rédaction desquels le Gisti a participé, sont téléchargeables : [eg-migrations.org/Le-cahier-des-faits-inacceptable-et-le-cahier](http://eg-migrations.org/Le-cahier-des-faits-inacceptable-et-le-cahier)

